

Conseil communal – mars 2017

Interventions du groupe ECOLO

Point 27 – AG PUBLIFIN DU 30 mars 2017 : PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS À L'Ordre du Jour

Amendement 1 :

Remplacer le point 1 de l'OJ par :

« 1. Fixation du nombre d'administrateurs (passage de 27 à 11 membres et suppression d'un mandat de Vice-Président). Mission à confier au nouveau Conseil d'Administration tel qu'il sera composé à l'issue du vote de l'Assemblée Générale sur le point 9 du présent OJ consistant en une proposition relative à l'éventualité d'un élargissement du Conseil d'Administration :

- à des représentants des travailleurs, avec voix consultative, conformément au CDLD*
- à des administrateurs indépendants représentant les usagers*

laquelle proposition sera soumise à la délibération des associés lors d'une seconde Assemblée générale. »

Justification : il s'agit de rencontrer les volontés du Code de la démocratie Locale et de la décentralisation en permettant la participation des travailleurs, comme ce fut le cas par le passé. Il s'agit également d'étudier la possibilité d'intégrer des représentants des usagers en tant qu'administrateurs indépendants. Des administrateurs indépendants sont recommandés par la doctrine relative à la bonne gouvernance des entreprises. Par ailleurs, il peut être intéressant dans le cadre d'une intercommunale d'y intégrer des administrateurs représentant les usagers, afin d'accentuer la défense de leurs intérêts et le lien avec la société civile.

Amendement 2

Remplacer le point 5 de l'OJ par :

« Modifications statutaires en lien avec les amendements déposés. »

Justification : il s'agit d'un amendement technique, ces modifications sur les statuts se faisant en fonction des amendements acceptés par l'AG.

Amendement 3

Remplacer le point 6 à l'OJ par :

« Mission à confier au nouveau Conseil d'Administration tel qu'il sera composé à l'issue du vote de l'Assemblée générale sur le point 9 de l'OJ consistant en l'analyse de toutes les pistes de réflexion quant au devenir de l'intercommunale, de FINANPART, de NETHYS et de ses

filiales dans leur ensemble, lesquelles seront soumises à la délibération des associés lors d'une seconde Assemblée générale. »

Justification : il ne s'agit pas de limiter la réflexion et les pistes de réforme à la seule intercommunale Publifin étant donné l'apport de branches d'activités vers Finanpart, Nethys et ses filiales. En effet, circonscrire la mission à la seule intercommunale Publifin reviendrait dans le chef de l'AG à considérer qu'il n'est pas utile de réformer le groupe dans son ensemble.

Amendement 4

Ajouter un point 10 à l'OJ, rédigé comme suit :

« Mission à confier au nouveau Conseil d'Administration tel qu'il sera composé à l'issue des votes de l'Assemblée générale sur le point 9 du présent OJ consistant à solliciter du Gouvernement Wallon la nomination d'un Commissaire du Gouvernement. »

Justification : il s'agit de respecter le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et de faciliter le contrôle de la structure publique

Amendement 5

Ajouter un point 11 à l'OJ, rédigé comme suit :

« Convocation d'une Assemblée générale de FINANPART à laquelle mission est donnée de renouveler son Conseil d'Administration et de convoquer une Assemblée générale de NETHYS dont l'OJ devra notamment prévoir le renouvellement de son Conseil d'Administration. »

Justification : il est nécessaire pour les associés actionnaires de Publifin, et donc de Finanpart et de Nethys, de reprendre le contrôle sur la structure dans son ensemble et d'en renouveler les décideurs.

Pauline Dumoulin

Point 42 – Budget participatif

Le groupe Ecolo est satisfait que pour la première fois, on nous présente au conseil communal le vote d'un budget participatif. Le budget participatif est comme tout le monde le sait, un de nos chevaux de bataille.

Néanmoins, nous allons proposer un amendement car nous estimons que le poids de Ville par rapport aux citoyens est beaucoup trop important.

Par ancien village, la Ville a neuf représentants alors que les citoyens n'en ont que huit. Effectivement, pour représenter la Ville, nous avons quatre représentants du conseil communal, un par groupe politique, l'échevin des finances, l'échevin des travaux, l'échevin de la vie associative et deux fonctionnaires communaux. Au total, cela fait neuf personnes, un de plus que les représentants des citoyens. **Un tel encadrement de la Ville perverti l'idée même de participation citoyenne.** Notre amendement est de supprimer la représentation politique et de limiter le rôle de la ville à la présence d'un voire de deux employés communaux.

Nous avons aussi une autre remarque : nous ne trouvons pas logique que la représentation citoyenne soit validée par le conseil communal. Nous pourrions par exemple procéder à un tirage au sort.

Philippe Kriescher

Point 60 - Rapport du Conseiller en Mobilité

Le groupe Ecolo votera contre ce point.

Il y a évidemment du positif, citons notamment : le développement du système de voitures partagées, qui fonctionne bien, la journée de la mobilité qui a été revue et pour laquelle la ville s'est enfin montrée ambitieuse... Mais pour le reste, la partie « projets » de ce rapport reste cette année encore largement insuffisante à nos yeux.

La mise en place de vélos partagés électriques en centre-ville : ce point figurait dans le précédent rapport du conseiller en mobilité comme un des projets à mener pour 2016 et se trouve ici abandonné. Dommage ! De nombreuses villes démontrent pourtant au quotidien que les vélos ont leur place au cœur des centres urbains. Et cela rend ces villes plus attractives tant pour leurs habitants que pour les visiteurs extérieurs.

Enfin, je tiens à souligner cette année encore **le gros manquement concernant vos projets en matière de mobilité : la mise en place d'un plan piéton.** Or, je le répète souvent, Verviers a un vrai potentiel en matière de circulation piétonne. De nombreuses petites ruelles, venelles, escaliers,... sont présents au centre-ville et ne demande qu'à être aménagés et mis en valeur. Un des objectifs de ce plan serait précisément de mettre en évidence ces itinéraires piétons déjà naturellement présents au centre-ville et de réfléchir aux raccourcis à promouvoir. Les piétons ne sont pas que des promeneurs ! Il y a là un atout important à développer, en termes d'attractivité de la ville pour ses visiteurs et de qualité de vie pour ses habitants.

Pauline Dumoulin

InterpellationDiagnostic du radicalisme et de l'islamisme à Verviers'

Les 30 janvier et 20 février derniers je vous interpellais sur l'étude menée fin 2016 sur le radicalisme et l'islamisme à Verviers.

En janvier vous m'aviez fait part de votre insatisfaction quant au travail réalisé et sur le rapport de mission fourni. Vous deviez rencontrer les auteurs de ladite étude la semaine suivante.

Nous sommes 2 mois plus tard et je reviens vers vous en espérant avoir enfin une réponse quant au fond du problème.

Les travaux de la commission d'enquête de la Chambre ont établi sauf erreur, qu'il y a 37 lieux de culte ou mosquées reconnues en Wallonie pour 81 en Belgique mais qu'il y en a des centaines qui existaient sans être agréées dont plusieurs à Verviers.

Les auditions ont confirmé que plusieurs mosquées ou lieu de culte avaient des orientations qui posaient problème, que leur financement posait question.

Les spécialistes de la question du terrorisme à connotation islamiste nous expliquent que l'éventualité d'actes isolés représente une risque plus probable encore et plus élevé que celui lié aux 'returnees', sans pour autant le minimiser.

L'actualité récente en atteste malheureusement.

Le sujet reste sensible et préoccupant pour les citoyens et leurs représentants que nous sommes.

Il est dès lors essentiel de connaître enfin les résultats et les enseignements de cette étude menée sur Verviers.

Aussi êtes-vous enfin en mesure de nous donner les éléments du rapport établi par vos « experts » et l'analyse cartographique qu'ils ont dû réaliser et leurs recommandations ?

Et de nous informer :

- Quels sont les lieux de culte musulman situés sur le territoire verviétois , identifiés et analysés ?

Agréés ou non ?

- Quel est leur positionnement idéologique ? Les prêches se font-ils en français ? Quel contrôle exercez-vous et comment ?

- Pour rester dans l'actualité que pensez-vous des positions de votre homologue bruxellois, Yvan Mayeur, sur le sujet ?

- Quelles sont les différentes expressions d'un islamisme radical à Verviers, en dehors des lieux dédiés à ce culte ?

F.BREUWER

Interpellation

Fonctionnement et travaux du Groupe de travail 'bonne gouvernance'

En janvier notre excellent collègue Kriescher suggérait la création d'une instance chargée de plancher sur les questions de gouvernance et de transparence.

En février il formalisait sa proposition et notre conseil unanime approuvait la mise en place d'un groupe de travail tout en ajoutant la notion d'éthique à son intitulé.

L'empressement qui semblait de mise alors que l'affaire Publifin était présente dans tous les esprits, a-t-il été suivi d'effet depuis lors ?

Quels sont les premiers enseignements des travaux dudit groupe de travail ?

Quel est son agenda et son ordre du jour ?

Quand disposerons-nous de ses premières conclusions ?

Freddy Breuwer

Conseiller communal MR

Conseil communal du 27 mars 2017InterpellationGrands projets immobiliers de l'hyper centre : état de la question

En dévoilant, à l'occasion du MIPIM, les esquisses du futur hyper centre-ville et en particulier du foncier appartenant ou récemment acquis par la ville, la délégation verviétoise a agi dans un tel dossier, avec précipitation, avec légèreté et sans concertation avec ceux qui représentent la population, c'est-à-dire les conseillers communaux qu'ils siègent dans la majorité ou dans l'opposition.

Si les images et les contours du projet dévoilé s'inscrivent probablement dans la droite ligne des réflexions initiées in illo tempore, il n'en reste pas moins que le bon fonctionnement démocratique et le respect des prérogatives de la haute assemblée, appellent d'autres procédés. Nous sommes en effet quelques-uns, et non des moindres, à avoir eu depuis plusieurs années une attention particulière pour le dossier.

Qui plus est, bien qu'ils dénotent d'une certaine ambition, le projet esquissé et son ampleur ne manquent pas de laisser perplexes de nombreux observateurs et concitoyens.

- Il vient en effet sur la place publique alors que l'ensemble de notre conseil attend les résultats d'un 'Master plan' pour le périmètre et les alentours concernés par ledit projet. Sauf erreur le 'master plan' est toujours en cours d'élaboration.
- Il survient alors qu'au moins un autre projet majeur pour l'hyper centre, celui d'un centre commercial de 30.000 m² (revitalisation urbaine 'Citymall'), semble être à nouveau en rade, pour un certain temps, et que son corollaire la réhabilitation de Spintay continue d'en pâtir avec les conséquences que l'on sait.

Vous vous souviendrez que j'avais suggéré l'extension du périmètre dudit 'master plan' afin de disposer d'une approche beaucoup plus globale et complète de l'évolution possible de tout l'hyper centre. Il importe en effet de mettre les différents projets en perspective et de faire des choix.

La présente interpellation vise par conséquent à voir clair dans le développement et le redressement futurs de l'hyper centre.

Elle vise à assurer la transparence qui sied à de tels

projets.

Elle vise à garantir le contrôle démocratique et la bonne gouvernance dans le cadre d'un tel dossier.

Elle vise à vous éviter de « faire prendre des vessies pour des lanternes » à nos concitoyens dont la plupart ne sont pas dupes.

Tout en souhaitant pour Verviers que les éléments qui seront communiqués à la suite de cette interpellation se traduisent à court terme par des décisions concrètes, concertées et positives, personne ne peut oublier les péripéties du dossier de centre commercial et du projet dénommé à l'époque 'Foruminvest', les raisons de son échec et les enseignements à en tirer."

Aussi puis-je insister pour que vous réunissiez rapidement et communément les sections concernées des Affaires générales, des Affaires économiques et de l'Aménagement du Territoire.

F.BREUWER

Ajout à l'ODJ : interpellation de l'Echevin de la Mobilité quant à son intervention dans l'annulation de redevances de stationnement

Monsieur l'Echevin de la Mobilité,

Il me semble nécessaire de revenir ici sur le point soulevé en huis clos lors du dernier Conseil et qui concerne votre intervention auprès de Besix quant à certaines plaintes/réclamations formulées par des citoyens.

L'affaire ayant, le surlendemain, été rendue publique, vous avez eu l'occasion de vous expliquer sur le sujet dans la presse. Mais c'est bien au sein de cette assemblée que le sujet doit être abordé.

Lors de ce huis clos, vous nous avez confirmé être intervenu en faveur d'un réclamant étant donné la « bonne foi manifeste » de la personne. Cette notion de « bonne foi » est évidemment arbitraire et intellectuellement indéfendable. Par la suite, vous avez affiné/revu vos explications : vous vous êtes défendu en affirmant n'avoir fait, dans ce cas bien précis comme dans d'autres, que transmettre la réclamation, Besix prenant la décision finale. Dans ce cas, pourquoi assistez-vous aux discussions ? Quel est donc votre rôle, si ce n'est pas d'appuyer certaines demandes ? Et comment pouvons-nous recevoir la garantie, dans ce contexte, que la société Besix accorde le même crédit aux plaintes qui lui sont adressées directement qu'à celles que vous lui transmettez vous-même ?

Vous avez également proposé, toujours via la presse, la création d'une « commission des litiges qui centraliserait les réclamations des usagers et serait constituée d'élus de tous les partis ». Nous nous opposons à cette idée. **Il ne doit y avoir aucune intervention politique dans la décision d'annuler une redevance. Ni l'Echevin ni aucun représentant politique ne doit participer à ces discussions ! Rien ne le justifie. Le fait que tous les partis soient représentés ne fait que renforcer l'idée, que vous niez pourtant, qu'il existe une possible intervention politique.**

Ce fonctionnement problématique contribue à ternir l'image du monde politique. Il faut manifestement **revoir le fonctionnement actuel. C'est à cette condition essentielle que toutes les décisions pourront être prises sans qu'aucun soupçon ne puisse peser sur aucun responsable politique et que la transparence et le traitement égalitaire pourront être garantis à tous les citoyens.**

Pauline Dumoulin

THEODORY Renaud

De: DEMOLIN Pierre**Envoyé:** mercredi 22 mars 2017 20:04**À:** THEODORY Renaud; REUCHAMPS Régine; BONNI Jean-François; Collège**Objet:** TR: Interpellation conseil du 27/03

Interpellations Conseil

**De :** Maxime Degey [mailto:maximedegeyverviers@gmail.com]**Envoyé :** mercredi 22 mars 2017 14:47**À :** DEMOLIN Pierre <Pierre.DEMOLIN@verviers.be>**Objet :** Interpellation conseil du 27/03

Monsieur le Directeur Général,
Cher Pierre,

J'aimerais inscrire à l'ordre du jour de notre conseil ces deux interpellations:

- 1) Problématique des commerces agissant sous couvert d'une ASBL

Suite à l'interpellation de mon excellente collègue Assita Kanko, la commune d'Ixelles a décidé de prendre à bras-le-corps la problématique des commerces sous statut d'ASBL.

Quelle est la situation à Verviers? Des contrôles sont-ils effectués?

L'intéressant dans la démarche de la commune d'Ixelles, vient de l'aspect préventif avant l'aspect répressif afin d'expliquer à chacun les différences entre les activités d'une asbl et d'un commerce.

-2) Chantier rue des carmes

Une réunion a été organisée sur le sujet il y a peu, pour quel résultat? Nous savons que certains riverains et commerçants s'inquiètent de la disparition de places de parking.

Le chantier actuel pose également question, l'Échevin des affaires économiques a précisé en section que des aménagements seraient faits afin de causer le moins de problème possible pour le commerce dans ce quartier.

D'avance merci.

--

Maxime Degey
Chef de groupe MR à la commune de Verviers
0499/247576

23/03/2017

THEODORY Renaud

De: DEMOLIN Pierre**Envoyé:** vendredi 24 mars 2017 10:23**À:** THEODORY Renaud; REUCHAMPS Régine; BONNI Jean-François; Collège**Objet:** TR: qo pacte d'excellence réunion de ce mercredi

Question orale.

**De :** Maxime Degey [mailto:maximedegeyverviers@gmail.com]**Envoyé :** vendredi 24 mars 2017 10:21**À :** DEMOLIN Pierre <Pierre.DEMOLIN@verviers.be>**Objet :** qo pacte d'excellence réunion de ce mercredi

Monsieur le Directeur General,

Merci d'inscrire cette dernière question à notre ordre du jour.

Monsieur l'Echevin de l'enseignement,
Chers collègues,

Mercredi, une réunion sur le pacte d'excellence était organisée à Verviers en présence de Madame la Ministre à grand renfort de publicité. De nombreux membres, directeurs et enseignants, de notre enseignement communal étaient présents. Le sujet est d'importance et la réunion a duré plus de deux heures.

J'ai été interpellé par nos enseignants sur l'absence à cette réunion de la direction de notre enseignement. Effectivement, pas d'Echevin et aucun membre de l'administration malgré plusieurs invitations selon les organisateurs.

Soyons clairs, votre agenda ne m'intéresse pas mais j'aimerais savoir comment notre corps enseignant doit interpréter cette absence? Un accord total avec le pacte d'excellence? Ou alors un désintérêt de la chose ce qui paraîtrait incroyable?

Sachez en tout cas qu'il y avait un sentiment d'abandon énorme alors que le sujet est d'importance.

Je vous remercie pour votre attention.

24/03/2017

Bien à vous,

--

Maxime Degey
Chef de groupe MR à la commune de Verviers
0499/247576

Monsieur le Conseiller,

Tout d'abord je vous remercie d'aborder l'enseignement public, une compétence qui me tient au moins aussi à cœur que vous. Une matière qui figure dans les priorités de notre programme communal.

Pour ce qui est de mon absence à cette conférence relative au pacte d'excellence, dont je suis certain de l'importance et de l'intérêt, et dont je souhaite le succès, j'étais malheureusement retenu par d'autres obligations et ne pouvais donc y être présent. Un courrier d'excuse a d'ailleurs été adressé à Madame la Ministre pour qu'il n'y ait aucun doute à ce sujet, surtout après votre intervention.

Pour le fait de la représentation, l'enseignement communal a été utilement représenté par nos directeurs d'établissements qui y avaient entièrement leur place. Je tiens à vous rappeler que nous n'avons actuellement plus d'inspecteur communal.

C'est une situation à laquelle le Collège a décidé de remédier par l'engagement de coordinateurs pédagogique et administratif. La procédure de désignation de ces deux coordinateurs (coordinatrices) est en cours. Votre intervention démontre la nécessité et l'urgence de ces désignations.

Je vous fais observer en outre que Mme la Présidente du CPAS, membre du Collège, assistait à cette conférence. La Ville était donc bien représentée, contrairement à vos affirmations.

Quant au pseudo sentiment d'abandon dont vous parlez, nous en sommes loin. La dernière réunion des Directeurs d'établissement, que je préside, a eu lieu, comme chaque mois, le 9 mars dernier, il y a deux semaines à peine, en présence exceptionnelle de Madame la Bourgmestre et du Directeur général. Tous les sujets sensibles y ont été abordés et commentés, dont la désignation de ces deux coordinateurs (coordinatrices).

Pour ma part, j'ai notamment assisté, par exemple, à une conférence "Alliance Culture-Ecole", en relation avec le pacte d'excellence, au Bozar à Bruxelles avec la Ministre Marie-Martine SCHYNS, et organisée par la Ministre de la Culture, Alda GREOLI, pas plus tard que le 23 janvier dernier. Et je suis le cheminement du pacte d'excellence de très près. Il n'y a donc aucun manque d'intérêt de ma part, bien au contraire.

Enfin je privilégie la présence dans les écoles pour encourager les directeurs et les enseignants. C'est ainsi que j'étais ce matin à l'Ecole du Nord, où j'ai rencontré la direction et les enseignants. Avant-hier, samedi, j'ai participé toute l'après-midi à la fête de l'école de Petit-Rechain. Une fête très réussie, en présence de nombreux parents. Je m'attendais à vous voir, après vos attaques personnelles. Mais vous y avez brillé par votre absence. J'ai dit.

Jean-François Istasse,
Echevin de l'instruction publique

Conseil communal du 27 mars 2019**QO relative à l'opération de rénovation urbaine du quartier de Pré-Javais**

Monsieur l'Echevin,

Le quartier de Pré-Javais fait l'objet d'une opération de rénovation urbaine. En tout cas, un périmètre de RU a été défini par le conseil communal et cette décision remonte à 2009. L'opération semble donc dormante, elle peine visiblement à être exécutée depuis plusieurs années. C'est en tout cas l'impression que nous pouvons avoir sur les bancs du CC et en tant qu'habitants du quartier.

Dans sa DPG, la nouvelle majorité a rappelé sa volonté de porter toute son attention sur la rénovation de Pré-Javais, après l'Abattoir et Ensival. Dernièrement, le collège a adopté une décision relative à l'opération qui franchit dès lors une nouvelle étape. Ces éléments sont encourageants.

Il est essentiel en effet de donner un coup d'accélérateur à cette opération. Pré-Javais est un quartier populaire avec toutes les difficultés propres à ce type de quartier, qui en présente également tous les charmes, avec une population jeune, multiculturelle, qui investit ses rues et ses trottoirs au premier rayon de soleil. Il y a une véritable âme dans ce quartier, c'est un îlot en ville, un village urbain, qui présente un potentiel certain.

Il est donc temps pour la Ville de donner un coup d'accélérateur au dossier, et d'investir plus largement dans le quartier en soutenant les initiatives citoyennes qui n'attendent pas. L'absence de budget participatifs pour Pré-Javais est une occasion manquée je trouve. Mais il y a d'autres opportunités de rendre rapidement service à la population, dans le cadre ou en marge de la procédure de RU, en concentrant les moyens, par exemple via les fonds de la PGV. Des bâtiments sont en vente qui pourraient être achetés par la Ville, grâce notamment aux financements de la PGV qui sont disponibles et particulièrement indiqués pour des dépenses d'investissement, pour en faire une régie de quartier au service des habitants et associations. Ce type d'opération lancerait une dynamique intéressante pour le quartier, sans attendre l'avancement de la procédure de RU.

Monsieur l'Echevin, pourriez-vous faire le point sur l'état d'avancement de l'opération et sur les intentions de la majorité pour le quartier de pré-javais ?

Duygu Celik
Conseillère

Madame la Conseillère,

Merci pour votre question.

Comme vous le savez, deux périmètres de rénovation urbaine sont actuellement actifs sur le territoire : le QI de mangombroux-Abattoir et le QI d'Ensival. Tous deux arrivent tout doucement à leur terme puisque les derniers projets doivent être terminés pour le mois d'août 2019.

Dans cette perspective, le Collège communal souhaite lancer un nouveau périmètre dans un quartier qui en a besoin : le quartier de Prés-Javais.

Où en sommes-nous ?

- le Conseil communal du 2 mars 2009 a adopté le périmètre provisoire d'une future opération de rénovation urbaine dans le quartier de Prés-Javais
- Plusieurs changements de priorités politiques en la matière, notamment pour désigner le quartier qui ferait l'objet d'une telle opération, ont retardé le projet
- En 2015, la procédure d'attribution d'un auteur de projet a été stoppée, faute de subsides pour réaliser l'étude de base
- L'estimation de l'étude de base est de 65.000 € t vac. Une nouvelle demande de subside (à 65%) a été sollicitée auprès du SPW (DGO4) pour 2017
- Le Collège communal du 17 mars 2017 a avalisé le cahier spécial des charges ayant pour objet la « rénovation urbaine du quartier de Prés-Javais : désignation d'un auteur de projet ». Il s'agit d'un marché de services par procédure négociée sans publicité. Le même Collège a décidé de consulter 4 bureaux d'études et le courrier de sollicitation avec le périmètre escompté et le cahier des charges est parti ce jeudi 23 mars à leur attention
- Les candidats ont jusqu'au 14 avril 2017 pour remettre une offre
- L'objectif est d'attribuer le marché avant les vacances d'été (après délai de tutelle) afin que l'auteur de projet désigné puisse débiter son étude dès la rentrée
- Étant donné les nécessaires collectes de données objectives et subjectives permettant d'établir un état des lieux précis du quartier (faiblesses et atouts), la définition des objectifs, l'établissement de projets concrets sur une durée de 15 ans (durée d'une opération de rénovation urbaine), et l'important caractère participatif d'une telle étude, la durée du travail de l'auteur de projet sera de plusieurs mois (à déterminer précisément dans les offres)
- Le dossier complet qui résultera de l'étude devra être ensuite envoyé au Ministre compétent afin d'obtenir la reconnaissance officielle d'un périmètre définitif qui accueillera pendant 15 ans les opérations de rénovation urbaine définies dans le projet

Dans l'attente de l'éventuelle reconnaissance du périmètre et du programme de rénovation urbaine sur Prés-Javais, il est clair que certaines démarches peuvent avancer par ailleurs via par exemple d'autres subsides. Les autorités subsidiantes poussent d'ailleurs les communes

à trouver tous types de financements et d'investissements qui pourraient venir compléter les subsides en provenance de la rénovation urbaine (PISQ, revitalisation urbaine, politique des grandes villes, fonds FEDER, privés, ...).

Il est vrai que pour asseoir et dynamiser une politique globale de rénovation urbaine dans le quartier sur le long terme, dépassant même le maximum de 15 ans, l'acquisition et la mise en place d'une maison de quartier, par exemple, est un projet tout à fait cohérent.

Par contre, pour la mise en place d'une « Régie de Quartier » drainant toutes sortes d'activités dans le quartier (préformation pour demandeurs d'emploi, développement des aspects économiques, sociaux, environnementaux, ...), il faut savoir que depuis l'année 2005 l'aspect urbanistique est séparé de l'aspect social. La mise en place d'un Service d'Activités Citoyennes (SAC) devrait alors faire l'objet d'une demande au Fonds du Logement pour Familles nombreuses de Wallonie (FLW) qui gère ces subsides (Échevin responsable : M. Jean-François ISTASSE).

Il appartient dès lors au FLW de déterminer les possibilités de subsides et de reconnaissance d'un 3^{ème} SAC sur la Ville de Verviers, qui serait repris au sein de l'ASBL « Régie des Quartiers de Verviers ».

Mais il est plus logique que ce type de besoin et de demande soit un élément qui ressorte alors de l'étude de base du quartier prochainement menée par l'auteur de projet.